

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 32/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN et Gérard HAKKENBERG

Absents excusés : Madame Emilie DE BOUVER et Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 15/12/2025

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

OBJET : DEVIS ELAGAGE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'élaguer les quatre tilleuls de la mairie.

Monsieur le Maire présente les devis pour réaliser ces travaux

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

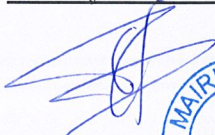
- approuve de faire élaguer les quatre tilleuls de la mairie ;
- valide le devis de l'entreprise ACEROLA JARDIN pour un montant de 600.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 22 décembre 2025

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Sophie DUCCA

